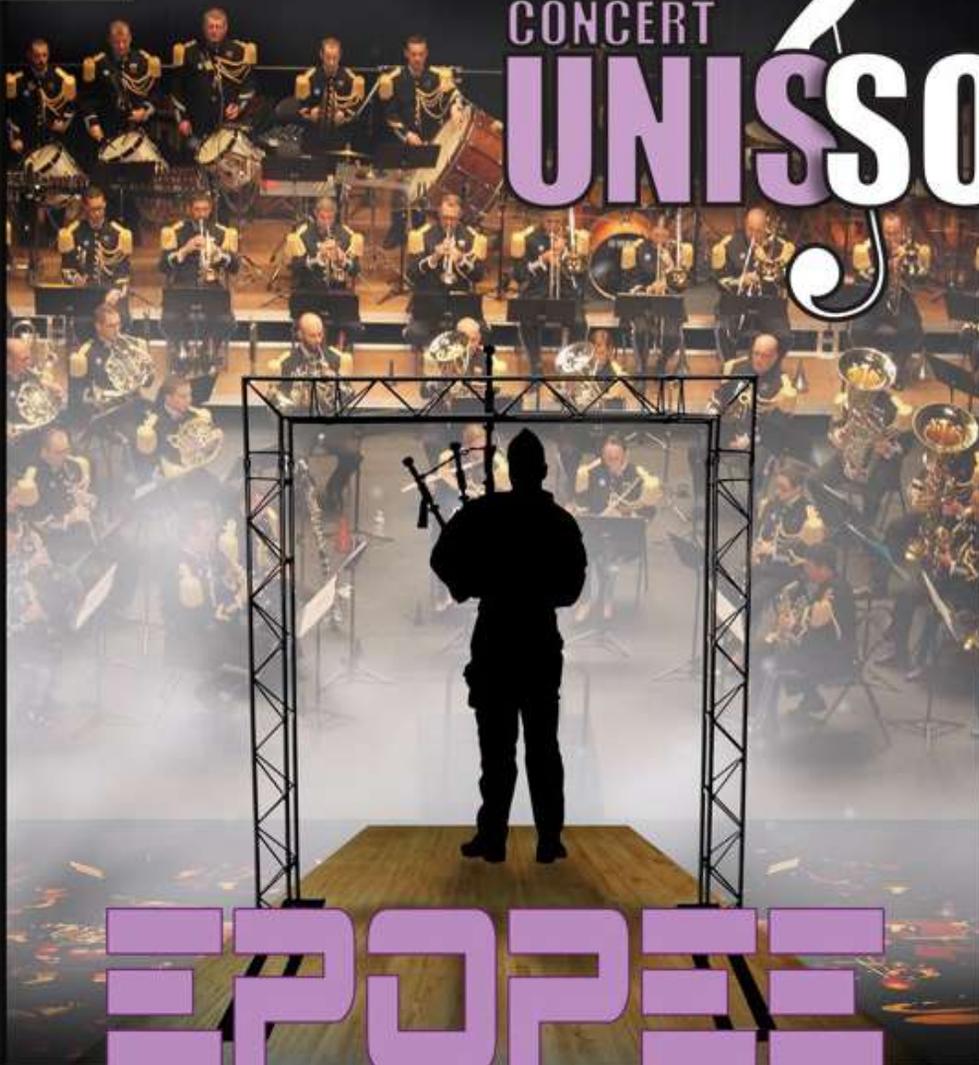




Ambrières-les-Vallées

Solidaire avec les blessés des Armées

CONCERT
UNISSON



Vendredi 12 mai 2023 à 20h00

Salle polyvalente d'Ambrières-les-Vallées
Classes Orchestres d'Ambrières-les-Vallées
et La Musique des Transmissions

Tarif : 10 € - Tarif réduit : 5€

Renseignements et billetterie :

Délégation militaire départementale Mayenne (53) : 02 43 91 05 07 - Marché d'Ambrières-les-Vallées le samedi 6 mai 2023 matin

Mairie d'Ambrières-les-Vallées le mercredi 10 mai 2023 ou sur place, le soir du concert



Memento

Mairie Ambrières Les Vallées	02 43 04 90 10
6 Place du Château	
Courriel : mairie@ambriereslesvallees.fr	
Agence postale communale	02 53 95 65 01
France services	02 53 95 65 00
Restaurant scolaire	02 43 04 98 06
Accueil périscolaire et de loisirs	02 43 08 95 11
Indi'jeunes	02 43 08 95 85
Ecole primaire	02 43 04 95 88
Collège Léo Ferré	02 43 04 93 83
Salle polyvalente	02 43 08 97 38
Salle de Cigné	02 53 95 65 02
Musée des Tisserands	06 21 06 01 51
Piscine	02 43 00 61 64
Médiathèque	02 43 08 93 50
Office du Tourisme du Bocage	02 43 11 26 55
SIAEP COMAVA	02 43 08 27 04
Service propreté CCBM	02 43 08 15 69
Service voirie CCBM	02 43 08 01 79
Pompiers 18 ou 112	
SAMU 15	
Gendarmerie 17	
Centre anti-poison Angers 02 41 48 21 21	
Dépannage aux particuliers :	
ENEDIS (électricité) : 09 72 67 50 53	
STGS (eau) : 09 69 32 69 33	
SAUR (assainissement) : 02 44 71 05 58	



Directeur de publication :
 Guy MÉNARD, Maire d'Ambrières les Vallées
 Conception et réalisation : services de la Mairie
 Impression :
 Corlet imprimeur
 Condé-sur-Noireau
 Imprimé sur du papier recyclé
 Ce journal est imprimé à 1600 exemplaires
 Ne pas jeter sur la voie publique.



Edito



Voici enfin le printemps ! Après la crise sanitaire, la reprise des activités n'a pas toujours été simple et je remercie sincèrement toutes celles et tous ceux qui s'y sont investis avec passion.

La ville s'est engagée dans des travaux structurants. L'objectif vise la densification du centre-ville : renforcement des services existants et création de nouvelles infrastructures plus proches et plus adaptées aux besoins. Entre autres projets, la construction du nouvel EHPAD, la mise à niveau du réseau pluvial, l'isolation des bâtiments publics, l'installation de panneaux photovoltaïques, les terrains de pétanque, le carrefour Porte de Chammay, la mobilité et l'éclairage public, la gestion des cartes d'identité et passeports...

Aux côtés de la CCBM, la commune soutiendra la rénovation de l'habitat afin d'augmenter l'offre de logements et d'améliorer la qualité du patrimoine public et privé, notamment réduire la vacance et réduire les passoires thermiques. Deux outils seront mobilisés : l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAHRU).

La stratégie en investissements adoptée par la commune ces dernières années porte ses fruits aujourd'hui en générant des économies d'énergie et une maîtrise des dépenses de fonctionnement et ce malgré l'inflation (à l'exemple de la piscine : plus faible déficit de ces 15 dernières années). Le conseil municipal souhaite maintenir le niveau de confort et de service dans la commune sans avoir à décaler ou annuler des projets. Nous pouvons poursuivre et amplifier cette orientation sans augmenter les impôts.

Pour profiter encore davantage de notre belle ville, soyons attentifs à nos animaux et à nos dépôts de déchets aux points d'apport volontaire. Je remercie tout particulièrement les agents municipaux qui œuvrent au quotidien pour maintenir la cité propre.

Avec plus de 10 000 touristes hébergés en 2022 et 15 000 entrées à la piscine, la saison a été très favorable. Les commerçants souhaitent développer l'accessibilité à leurs offres 7jours/ 7 et 24 heures/ 24. Au-delà des touristes, c'est l'ensemble des habitants du territoire qui pourrait en bénéficier. La municipalité est à leur côté pour initier ce beau projet.

Je vous souhaite un printemps actif, sportif, culturel et de solidarité à Ambrières et Cigné.

Guy Ménard
 Maire d'Ambrières Les Vallées

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi	13h30 à 17h00	
Un accueil téléphonique est assuré le lundi matin		
Mardi	08h45 à 12h00	13h30 à 17h00
Mercredi	08h45 à 12h00	13h30 à 17h00
Jeudi	08h45 à 12h00	13h30 à 17h00
Vendredi	08h45 à 12h00	13h30 à 17h00

Visite ministérielle



De gauche à droite : M. Jumel Jérôme Directeur Général ARS, M. Ménard Guy, Maire d'Ambrières Les Vallées, Mme Gaspari Marie-Aimée Préfète de la Mayenne, M. Combe Jean-Christophe ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées, M. Favennec Yannick Député de la Mayenne et M. Richefou Olivier, Président du Conseil Départemental de la Mayenne

En déplacement en Mayenne, sur le thème du bien vieillir, le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées Jean-Christophe Combe, s'est rendu, vendredi 3 mars 2023 à la Mairie d'Ambrières Les Vallées. Il a pu échanger avec des salariés de l'ADMR qui ont exprimé leurs difficultés sur le métier des aides à domicile et le manque de reconnaissance.

Inauguration du terrain de football en gazon synthétique



De gauche à droite : M. Favennec Yannick Député de la Mayenne, M. Ranchère Jacques Sous-Préfet de Mayenne, M. Beaupied Alain District de la Mayenne, M. Ménard Guy, Maire d'Ambrières Les Vallées, M. Dujarrier Gérard Vice-Président du Conseil Départemental de la Mayenne Président de la commission sport et culture, M. Ronné Sylvain, Rémon Olivier Présidents de l'ACF et M. Boïsnard Daniel, Adjoint au Maire, Manon Hibou et Axel Rémon.

L'inauguration du terrain de football en gazon synthétique s'est déroulée samedi 11 Mars 2023 en présence de Monsieur Gérard Dujarrier, vice-président du conseil départemental de la Mayenne, Président de la commission sport et culture, Monsieur Jacques Ranchère, Sous-Préfet de Mayenne, Monsieur Alain Beaupied du District de la Mayenne, les élus, les partenaires et les membres du bureau de l'association Ambrières Cigné Football. Ce terrain 100% recyclable sans recharge présente les qualités environnementales et de confort de jeu.

France Bleu Mayenne

En direct d'Ambrières Les Vallées Jeudi 4 Mai 2023 et en public

depuis le bar « Le Populaire »

16h-18h : « ils font bouger ... Ambrières »

18h-19h : « Place Publique »

Comment préserver et économiser l'eau en Mayenne ?



Cette rencontre a pour objectif :

- ✓ de mettre en avant les richesses de notre commune et les personnalités qui la font vivre au quotidien : initiatives pratiques, économiques, culturelles, gastronomiques ...
- ✓ de donner la parole aux acteurs de la vie locale et ses habitants
- ✓ d'animer le cœur de ville le temps d'une demi-journée
- ✓ d'informer et de divertir

Venez nombreux participer à cette rencontre !

Concert Unisson

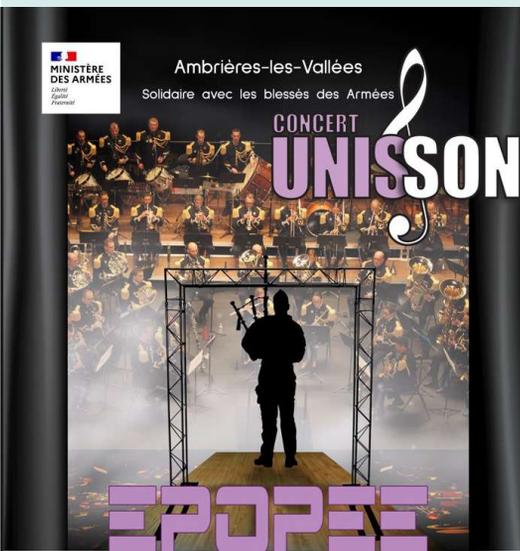
La délégation militaire départementale organise un concert unisson le **Vendredi 12 Mai 2023 à 20h00 à la salle polyvalente d'Ambrières Les Vallées** en partenariat avec la ville d'Ambrières Les Vallées et les classes orchestres de l'école primaire et du collège .

Cette tournée musicale permet de collecter des fonds au profit des blessés des armées et des familles des militaires morts en service.

Renseignements et billetterie :

↳ Délégation militaire départementale de la Mayenne :
02-43-91-05-07

↳ Sur le marché d'Ambrières Les Vallées samedi 6 Mai 2023
matin



↳ à la Mairie d'Ambrières Les Vallées le mercredi 10 Mai 2023 de 10h à 16h

↳ Sur place le jour du concert

Tarif : 10€

Tarif réduit : 5€

Vendredi 12 mai 2023 à 20h00

Salle polyvalente d'Ambrières-les-Vallées
Classes Orchestres d'Ambrières-les-Vallées
et La Musique des Transmissions

Tarif : 10 € - Tarif réduit : 5 €
Renseignements et billetterie

Délégation militaire départementale Mayenne (D) : 02 43 91 05 07 - Marché d'Ambrières-les-Vallées le samedi 6 mai 2023 matin
Mairie d'Ambrières-les-Vallées le mercredi 10 mai 2023 ou sur place, le soir du concert



Musique sur le Marché d'Ambrières Les Vallées
le Samedi 6 Mai 2023 de 10h30 à 11h30

Les Boucles de la Mayenne du 25 au 28 Mai 2023
Passage à Ambrières Les Vallées le Vendredi 26 mai 2023 de la caravane (11h12) et des coureurs (13:12)

Fête de la musique

Dimanche 28 mai 2023 Place de la Mairie Ambrières

Passage de l'association « Les motards ont du cœur 53 » pour le don du sang Dimanche 4 Juin 2023 Place de la Mairie

Randonnée VTT et pédestre « La Transversaine »

Samedi 10 juin et Dimanche 11 Juin 2023

Parc de Loisirs de Vaux

Théâtre à Vaux

Samedi 5 et Dimanche 6 Août 2023 au Parc de Loisirs de Vaux

« Le songe d'une nuit d'été » pièce de Shakespeare

Randonnée internationale de cyclotourisme Paris-Brest -Paris du 20 août au 24 août 2023

Passage des coureurs

Spectacle chorégraphique CCBM « Donne-moi la main »
de David Rolland le Samedi 9 Septembre 2023.



Dans le Département de la Mayenne, 19 nouveaux guichets vont être déployés pour délivrer les cartes d'identité et les passeports. Ces nouveaux guichets seront progressivement opérationnels à partir de mai 2023.

En Mayenne, le délai moyen pour obtenir un rendez-vous pour une demande de carte nationale d'identité ou de passeport est de 140 jours. Il peut même atteindre 175 jours. Le département n'est pas le seul à connaître un allongement significatif des délais.

Afin de revenir à des délais plus satisfaisants, une action conjointe entre la préfecture et l'association des Maires de la Mayenne (AMF53) a été menée pour doter un plus grand nombre de communes des équipements nécessaires au dépôt des demandes de carte nationale d'identité et de passeport (dispositifs destinés à la prise des empreintes digitales obligatoires pour les titres d'identité et de voyage). La commune d'Ambrières Les Vallées s'est portée candidate en décembre 2022 et a été retenue le 6 février 2023.

Pour déposer un dossier de demande de carte d'identité ou de passeport ou pour leur retrait, vous devez prendre rendez-vous sur le site internet de la mairie ou vous adresser à l'espace France Services à la Mairie.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET PASSEPORT



01 CONSTITUER VOTRE DOSSIER

Vous devez faire une pré-demande en ligne pour une carte d'identité ou passeport, sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés <https://ants.gouv.fr> ou vous pouvez prendre rendez-vous à l'espace France Services.

Pensez à préparer les documents à fournir !



02 PRENDRE RENDEZ-VOUS

Prendre rendez-vous en ligne sur le site de la Mairie d'Ambrières Les Vallées

www.ambriereslesvallees.mairie53.fr



03 RENDEZ-VOUS EN MAIRIE

Présentez-vous physiquement à la Mairie d'Ambrières Les Vallées à la date et heure de votre rendez-vous

N'oubliez pas vos documents !



Budget

Les budgets de la ville ont été votés à l'unanimité le 6 mars 2023 lors de la dernière séance du conseil municipal pour un montant cumulé de **10 476 369 €**.

Dans le budget de la ville, il convient de sécuriser le budget de fonctionnement compte tenu de la hausse du coût des matières premières, de l'énergie et la période inflationniste qui pèsent sur les charges à caractère général. Il est prévu une augmentation de 11% sur 2023.

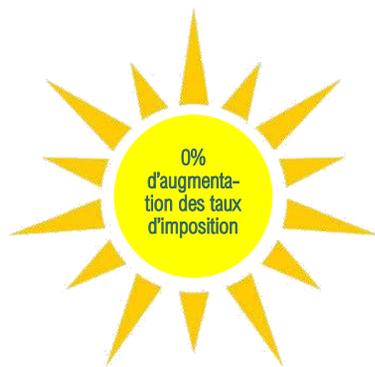
Aussi, même si les investissements structurants réalisés depuis 2014 dans la sobriété énergétique des bâtiments et dans la modernisation de l'éclairage public ont permis d'amortir les effets de ces augmentations, il n'en demeure pas moins que les coûts se sont envolés. A titre d'exemple, concernant les granulés bois, le coût à la tonne était de 299 € TTC en 2021. Il est désormais fixé à 538 € en 2023 pour un besoin annuel de 85 tonnes.

Le coût annuel de l'électricité était de 103 916 € en 2021 pour l'ensemble des bâtiments communaux et l'éclairage public. Il est évalué pour 2023 à plus de 150 000 €.

D'autre part, les charges de personnel augmentent de 6% sur 2023. Outre l'augmentation du point d'indice, la municipalité souhaite apporter des nouveaux services nécessaires à la population à l'instar des demandes de cartes d'identité et de passeports. Une partie de ces charges est compensée par l'Etat et la CCBM (mise à disposition de personnels et de locaux).

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2023 : 4 809 423 €

Au service des Amboriverains



La municipalité maintient un niveau d'investissement élevé pour maintenir la qualité de vie des amboriverains avec des équipements structurants.

Pour financer ses projets, la ville a recours a minima à l'emprunt.

Les projets portés par la commune sont en phase avec les enjeux actuels de la société. Cela permet de solliciter le fonds verts, nouveau fonds de l'Etat.

- ➔ La rénovation des bâtiments publics sur le plan énergétique
- ➔ La rénovation du parc de l'éclairage public
- ➔ La renaturation de la ville pour s'adapter aux changements climatiques

La ville maintient son autofinancement sur l'exercice budgétaire à un niveau élevé grâce à l'évolution des recettes de fonctionnement (730 285 €).

Concernant le budget Assainissement, la ville va mettre en œuvre le schéma directeur des eaux usées validé. Dès 2023, il est projeté de renouveler le réseau d'assainissement en bord de Varenne (budget annexe).





En déplacement en Mayenne, le ministre des Solidarités Jean-Christophe Combe, s’est rendu, vendredi 3 mars 2023, dans l’établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) La Varenne, à Ambrières Les Vallées. Cette visite était l’occasion de signer la convention financière tripartite (État, établissement, Département) entérinant la construction d’un nouvel établissement, en cœur de ville.

Considérant les évolutions sociétales et les questionnements sur le modèle EHPAD, la réflexion a mûri et s’est orientée vers la création d’un « EHPAD de demain » adaptable aux besoins des personnes âgées pour les 50 années à venir, conformément au projet régional de santé 2018-2022.

Le Département de la Mayenne s’est engagé dans une réflexion sur le bien vieillir au sein de son territoire.

Le projet de travaux de l’EHPAD trouve tout son sens dans cette projection et l’hypothèse de construction d’un établissement neuf a rapidement été abordée, puis étudiée. Le nouvel établissement sera implanté dans le centre bourg, à proximité des écoles et de la salle polyvalente, permettant ainsi de mutualiser des fonctions et équipements (chauffage, salles de réunion, salle polyvalente, restauration...). Une zone de mixité sociale en cours de rénovation à proximité viendrait compléter l’offre de l’EHPAD en terme d’habitat inclusif.

Le futur EHPAD « hors les murs » comprendra 99 lits dont 1 temporaire. La répartition par unités permettra une organisation des équipes autour de problématiques diverses : dépendance cognitive, mobilité, personnes handicapées vieillissantes...

La surface totale du bâtiment est de 5 534 m² SDO. Le bâtiment sera construit sur deux niveaux fonctionnels plus un niveau technique.

La construction s’inscrit dans le cadre de la réduction de l’artificialisation des sols (ZAN et SRADDET en cours Conseil Régional des Pays de la Loire) et d’un schéma directeur pluvial opposable sur la commune (intégré au PLUI). En conséquence, l’infiltration de l’eau à la parcelle se concrétisera via la création d’une noue sur la parcelle.

Le concours de maîtrise d’oeuvre a été lancé dès décembre 2022 et 38 dossiers ont été recevables. Parmi eux trois équipes de maîtrise d’oeuvre ont été sélectionnées et doivent remettre à la fin du 1er semestre 2023 une esquisse au vu du programme détaillé des besoins de l’EHPAD. Le permis de construire sera déposé en fin d’année et les travaux commenceront à partir de 2024.

La livraison du futur EHPAD est prévue début 2026.



Dans le cadre de la revitalisation du centre ville Acte II, la commune souhaite viabiliser l'espace Anne Leclerc pour permettre principalement la construction d'un nouvel EHPAD « hors les murs » qui prend en compte la continuité du parcours de la personne en fonction de sa dépendance et de ses besoins.

La commune accompagne l'EHPAD en mettant à disposition les terrains nécessaires à l'emprise du projet soit 6 000 m².

Elle favorise également l'externalisation de la restauration en portant la maîtrise d'ouvrage de la construction d'une cuisine centrale qui assurera la production des repas de l'école primaire (32 000 repas /an) et de l'EHPAD (77 000 repas/an).

D'autres partenaires ou collectivités de proximité peuvent être intéressés par cette structure compte tenu des difficultés actuelles de recrutement dans ce secteur. Aussi, après différentes visites dans le département et hors département, cette cuisine centrale à J+3 permettra de résoudre ces problèmes d'emploi.

La cuisine centrale mutualisée offrira un service de restauration tourné vers une alimentation durable, privilégiant les produits locaux et de qualité.

Outre la restauration, la commune plantera sur ce site une salle de restauration pour les élèves élémentaires, contiguë à la salle de restauration des maternelles.

D'autre part, les services de l'ADMR et du SIMAD seront transférés sur ce site avec une salle mutualisée pour l'ensemble des partenaires. Pour implanter l'ensemble de ces structures, il est nécessaire de déconstruire les bâtiments de La Poste et l'ancienne marbrerie.



Enfin, la ville a engagé une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur, majoritairement alimenté par les énergies renouvelables et de récupération pour alimenter plusieurs projets de bâtiments (EHPAD, cuisine centrale) ainsi que les bâtiments existants à proximité publics ou privés.

L'ensemble du projet est conduit par le bureau d'étude INDDIGO en poursuivant une démarche organisée prioritairement autour de :

- La réduction des besoins énergétiques
- L'amélioration de l'efficacité énergétique
- La diffusion des énergies renouvelables et de récupération

L'ensemble des bâtiments du secteur d'étude ont des besoins en énergie thermique. Une partie des projets et des bâtiments existants ont des besoins en climatisation.



✓ Commerce étude CCI / casier

Une étude sur le commerce de centre-ville a été menée en 2022. Cette dernière a recensé le souhait de certains commerçants de développer des casiers en libre-service pour proposer leurs produits, 24/24, 7/7.

Suite à une restitution de l'étude le 17 octobre dernier auprès des commerçants, la collectivité a émis le souhait d'avancer sur le dossier par la réalisation, dans un 1^{er} temps, d'une étude de marché, permettant de/d' :

- identifier et d'échanger avec les commerçants intéressés par cette offre de service
- établir clairement les objectifs
- identifier les sites potentiels d'implantation
- dimensionner le projet
- travailler sur le modèle économique et le fonctionnement opérationnel

Un atelier réflexion a été mené avec les commerçants le mercredi 29 mars 2023 afin de connaître les attentes des commerçants.

Un questionnaire auprès des consommateurs est mis en ligne sur le site internet de la ville.



✓ Carrefour Rue Guillaume le Conquérant et Rue Porte de Chammay

Dans le cadre de la revitalisation, il convient de requalifier certains espaces publics et notamment le carrefour entre la Rue Guillaume le Conquérant et la rue de la Porte de Chammay.



L'aménagement doit permettre de réorganiser le stationnement, d'assurer des circulations douces sécurisées sur le pourtour du carrefour, d'offrir un espace de rencontre et d'assurer une qualité paysagère et urbaine.

✓ Proxi

Le Groupe Carrefour est propriétaire des deux moyennes surfaces à Ambrières Les Vallées (Carrefour Contact et Proxi). Ces deux structures sont viables. Cependant la stratégie du groupe ne permet pas de pérenniser durablement le magasin Proxi.

Des rencontres sont en cours avec le Groupe afin d'envisager des solutions durables dans l'intérêt des responsables du site et des clients.

✓ ORT(Opération de Revitalisation du Territoire)

L'année 2022 a été consacrée à diverses études dans le cadre du programme « Petites Villes De Demain ». Une nouvelle convention concernant l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est signée.

L'ORT est un dispositif gouvernemental créé par la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) du 23 novembre 2018. En mobilisant de nouveaux leviers juridiques et fiscaux au bénéfice des territoires signataires, l'ORT vise un objectif prioritaire : lutter contre la dévitalisation des centres-villes .

Ce programme intervient sur un ensemble de champs : habitat, commerce, économie locale et emploi, accès aux équipements et services, mobilités, économie circulaire et circuits courts, réseaux, adaptation au changement climatique, patrimoine et espaces publics, développement du tourisme et transition écologique.

L'ORT permet par exemple de :

- Faciliter les procédures de droit de préemption urbain sur les locaux artisanaux et commerciaux, ou liées à l'abandon manifeste d'un bien.
- Faciliter la rénovation de l'habitat via le dispositif d'aide fiscal « Denormandie dans l'ancien », qui peut être sollicité en complément des aides proposées dans le cadre de l'OPAH.
- Bénéficier de prêts à taux privilégiés de la Banque des Territoires délivrés aux villes dont les projets sont situés dans le périmètre d'une ORT.



Signature de la convention de revitalisation du territoire



La Communauté de Communes du Bocage Mayennais a mis en place deux mesures afin de faciliter la mobilité.

① En s'associant avec la plateforme Klaxit, la Communauté de Communes du Bocage Mayennais souhaite développer l'offre de mobilité durable sur le territoire et inciter les habitants à tester le covoiturage « domicile-travail ». Ainsi, une incitation financière est proposée en complément de celle de la Région Pays-de-la-Loire.

Pourquoi covoiturer ?

Le covoiturage est une opportunité pour améliorer la qualité de vie et répondre aux enjeux de la mobilité du quotidien. Il permet :

- ✓ **d'augmenter son pouvoir d'achat** : grâce à l'incitation financière de la Région Pays-de-la-Loire et au complément de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais, les passagers voyagent gratuitement. Les conducteurs quant à eux perçoivent une rémunération* ;
- ✓ **de participer à l'amélioration de la qualité de l'air** : partager un véhicule permet de diviser par 2 l'émission de gaz à effet de serre de son trajet ;
- ✓ **de se déplacer plus librement** : le covoiturage crée une offre de mobilité partagée là où il n'y a pas de transport en commun. Il est aussi solidaire en permettant l'accès à un transport pour ceux qui n'ont pas de voiture ou qui ne peuvent pas conduire.

*Le conducteur est rémunéré selon le barème national : 2 €/passager jusqu'à 20 km, puis 0,10 €/passager/km, dans la limite de 30 km. Par exemple, pour un trajet de 20 km en transportant deux passagers, le conducteur gagne 4€.

Comment cela fonctionne ?

- ✓ Télécharger l'application Klaxit et s'inscrire
- ✓ Renseigner son trajet ou réserver une place ou covoiturer avec des connaissances
- ✓ Activer l'application au début de chaque trajet
- ✓ Valider le covoiturage une fois celui-ci effectué

Mayenne communauté a conventionné avec Klaxit ce qui apporte une réciprocité d'usage entre les communautés de communes.

② Transport à la demande du Lundi au Samedi

Sur simple réservation, le service de transport à la demande "Aleop" vous permet de vous déplacer du point d'arrêt le plus proche de votre domicile (sur les 27 communes du territoire), vers :

- un lieu de votre choix au sein des 27 communes du Bocage Mayennais ou des 15 communes de l'Ernée ;
- Un pôle de centralité : Mayenne ou Fougères (Gare routière, Hôpital ou centre ville) Mercredi après-midi

Pour cela, et après inscription (adhésion gratuite), il convient de réserver votre trajet dans les 15 jours qui précèdent le déplacement et :

- au plus tard la veille (avant 14h) pour un voyage du mardi au samedi
- au plus tard le vendredi (avant 14h) pour un voyage les dimanche et lundi (aucune réservation enregistrée le samedi)

en appelant la centrale de réservation au 0 806 800 053 ou par courriel: info.aleop53@paysdelaloire.fr ou en s'adressant à l'espace France Services

Tarif unique de 2€ et gratuit pour les moins de 4 ans (pour les trajets vers l'Ille-et-Vilaine : 2 tickets par voyageur = 4€).





La Poste

La commune construit un modèle novateur de bâtiment pour le tri du courrier et des colis de la Poste route de Cigné avec un local de tri de 382 m² et des locaux tertiaires :

① Le projet réduit au maximum les surfaces accessibles aux véhicules motorisés, compte tenu d'une surface imperméabilisée déjà conséquente aux alentours. Il encourage autant que possible les matériaux filtrants et drainants.

- La mise en œuvre d'enrobés et bétons n'est limitée qu'à la zone PL (quai) et à la voirie centrale du parking VL.



- Les cheminements piétonniers sont envisagés en arène granitique ou tout autre matériau conforme PMR et drainant.

Cette zone recevra une noue en partie Sud qui prend une fonction de rétention et d'infiltration des eaux pluviales. Le but est d'éviter le recours à des systèmes ou installations techniques de type cuves enterrées, réservoirs... coûteuses, complexes et consommatrices de matières...

La livraison est prévue à la fin du second semestre 2023.

② Le bâtiment permettra la production d'énergie renouvelable (photovoltaïque) en autoconsommation.

La Passerelle

L'étude de revitalisation réalisée en 2016 par le bureau d'étude PLANIS avait dégagé plusieurs axes dont le lien entre la rive droite sur l'ensemble des services et commerces et la rive gauche avec un pont contraint et une circulation dense. Cet axe n'avait pas été développé.

Cependant avec la validation du schéma de mobilité, la réalisation par la ville en 2021 de la voie verte sur la RD 23 en direction de Domfront, le développement de la fréquentation de la vélofrancette, l'aménagement de la passerelle sur la Varenne pour piétons et vélos a émergé.

La passerelle permettrait de répondre à plusieurs objectifs :

- le développement de la rive gauche.
- Le développement du tourisme

Les continuités d'itinéraires seront réalisées via la rue de la Chaussée.

La commune a répondu à un appel à projet de la DREAL pour la faisabilité de cette passerelle et le mettra en œuvre au vu des coûts et des financements externes.



L'éclairage public

La ville d'Ambrières les Vallées a entamé une démarche de réfection de l'éclairage public depuis 2012.

Pour 2023, l'ensemble des 64 boules à sodium sur le territoire, énergivores et avec un flux lumineux insatisfaisant a été remplacé par des luminaires leds et 31 horloges astronomiques ont été installées sur l'ensemble de la commune. Le coût de l'éclairage public était de 32 715.59 € TTC en 2022.





Travaux

La ville d'Ambrières les Vallées souhaite, dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, être plus sobre en énergie dans ses bâtiments. L'amélioration des performances énergétiques passe par :

- la réduction des besoins en énergie dans les bâtiments
- Le recours à des systèmes efficaces
- Le déploiement des énergies renouvelables

Cela se complète par une réflexion sur l'usage des bâtiments qui doit être approprié à l'espace.



Concernant **la maison paroissiale**, le bâtiment possédait une chaudière gaz pour le chauffage et la production d'eau chaude sans régulation pour un coût annuel de 4500 €. L'immeuble était classé en catégorie D avant les travaux (177 Kw/m²). A l'issue des travaux, l'immeuble sera classé en catégorie B (82 kWhEP/m²an). L'enveloppe a été améliorée avec le remplacement de l'ensemble des vitrages existants par de nouvelles menuiseries type double vitrage faible émissivité, l'isolation des murs du rez de chaussée, des combles. D'autre part, l'ensemble du chauffage VMC est remplacé par une pompe à chaleur. Enfin, il est prévu une révision de la toiture.

L'ensemble des travaux est réalisé par des entreprises locales et la fin des travaux est programmée au mois de mai 2023.

Le coût des travaux est de 166 667 € HT avec un montant de subvention de 109 388 €.



Sur **l'école**, il est programmé de modifier les parties les plus anciennes du bâtiment avec le changement d'éclairage en leds, l'isolation des plafonds de la classe de Mme LAURENT, la salle de motricité, la salle de TAP et l'isolation du couloir qui dessert les 4 classes du bas. Concernant ces dernières, les sols d'origine vont être remplacés. Le coût des travaux est de 80 000 € HT.



Enfin, **la salle polyvalente**, bâtiment de 1 132 m² est le bâtiment le plus énergivore en terme d'électricité (coût annuel de 30 000 €). Le projet de rénovation a pour objectif de réduire de plus de 30% la consommation énergétique du bâtiment avec des travaux d'isolation du bâti dans la salle du 3ème âge, la salle de restauration, le changement du chauffage avec des plafonds rayonnants.

Le système d'éclairage de la salle principale sera modernisé avec le changement des 40 néons ancienne génération tubes fluorescents par des luminaires leds variables.

D'autre part, ce projet porte sur des travaux plus structurants avec la pose de panneaux photovoltaïques. Actuellement le chauffage et la climatisation dans la salle principale sont produits par une pompe à chaleur. Il est prévu d'installer des panneaux photovoltaïques après validation de la structure afin de produire de l'électricité en autoconsommation pure c'est-à-dire un usage unique par le site de l'électricité qui est produite sans rejet de surplus sur le réseau ENEDIS.



A défaut, il est envisagé une autoconsommation collective ; celle-ci consiste à fournir en électricité plusieurs sites communaux via le réseau ENEDIS dans un rayon de 2 km. L'éventuel surplus résiduel est vendu à EDF. En effet, la consommation totale des 12 sites principaux de la commune représente 447 906 kWh.

Après une étude de structure sur la toiture pour la tenue en charge du photovoltaïque et d'un éventuel rechapage de l'étanchéité, il est envisagé la pose de panneaux photovoltaïques sur une surface de 558 m² pour un potentiel de 108 kWc.

Le coût des travaux est de 327 000 € HT.

D'autre part, 101 kWc est en cours sur le bâtiment de La Poste.

Renaturation : Qu'est ce que c'est ?

Avec les vagues de chaleur estivales successives, le gouvernement a annoncé le lancement d'un programme de renaturation des villes. La végétalisation des villes contribue à rafraichir les villes en luttant contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains.

La ville d'Ambrières les Vallées souhaite ainsi apporter de la nature dans les espaces urbanisés. Le terme « nature en ville » recouvre un ensemble de dispositifs contribuant à préserver des espaces nature dans un but d'adaptation aux conséquences du changement climatique notamment en visant le rafraichissement urbain.

Dans le cadre de cette stratégie globale, la ville souhaite engager deux actions distinctes à compter de 2023.

1 La renaturation des sols et des espaces urbains

Le site de la mairie comprend deux espaces distincts à savoir le parc ornementé et fleuri dit « à la française » et le balcon qui se trouve sur l'autre côté, avec l'escalier serpentant les terrasses et permettant de rejoindre la ville basse, ainsi que la paroi granitique pour laquelle le Parc Régional Normandie Maine a candidaté pour la labellisation Géoparc mondial Unesco.

Les deux espaces nécessitent une réflexion globale afin d'en assurer la cohésion.



La ville a engagé avec le CAUE et le bureau d'étude Antoine HIBOU une réflexion sur l'aménagement du parvis de la mairie avec le renouvellement des végétaux, la nouvelle implantation de la statue Guillaume le Conquérant, l'aire ludique, les circulations et la diversification des usages.

Plus globalement, une étude est menée sur la requalification du rocher qui soutient la mairie.

Il est prévu dans un premier temps de réaliser un inventaire écologique sur les trois terrasses qui surplombent la Varenne pour prendre en considération les plantations en place, l'état de la maçonnerie existante.

Ensuite, il est envisagé un renouvellement du végétal, une mise en valeur des espaces de pause et une sécurisation des promenades.

2 La présence de l'eau en ville

La commune d'Ambrières-les-Vallées rencontre régulièrement des problèmes lors d'événements pluviaux importants. Des débordements, des inondations et des mises en charge ont pu être observés.

Le réseau de collecte des eaux pluviales représente un linéaire de 21,8 km (19,9 km pour le bourg d'Ambrières et 1,9 km pour Cigné).

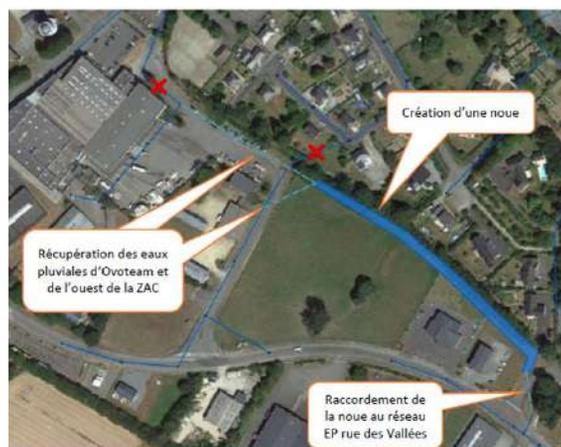
La commune d'Ambrières-les-Vallées a lancé une étude diagnostic de ses systèmes d'assainissement. Elle a permis de réaliser un inventaire du patrimoine, du fonctionnement des systèmes d'assainissement et de définir un programme de travaux avec une vision à long terme.

IRH Ingénieur Conseil a établi le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales regroupant les principaux travaux à mettre en œuvre dans les prochaines années. Concernant le secteur de la rue Porte de Chammay et rue Guillaume le Conquérant, le réseau présente des ruptures de pente mettant en charge le réseau.

Le schéma directeur propose deux opérations de travaux pour ce secteur :

- L'augmentation du diamètre à l'exutoire K,
- La création d'une noue vers le réseau pluvial de la rue des Vallées. Cette dernière consiste à dévier les eaux pluviales de l'entreprise Ovoteam et l'ouest de la ZAC des Vallées vers le réseau pluvial de la rue des Vallées. La création d'une **noue** permettra de ralentir les écoulements et infiltrer les eaux pluviales directement dans le sol.

La noue longera la rangée d'arbres jusqu'à la rue des Eglantiers. Une conduite permettra de raccorder la noue au réseau pluvial existant de la rue des Vallées.





Le brûlage à l'air libre
des déchets verts :

c'est interdit !



Article L541-21-1, II du code
de l'environnement depuis le 10/02/2020

Service à la population

Pour mieux respirer

NE BRÛLEZ PAS
vos déchets verts



Arrêtez de vous enflammer !

Mise à jour 2021



Déchetterie les horaires :

	Du 1er février au 31 octobre	Du 1er novembre au 31 janvier
Lundi	15h à 18h	15h à 17h30
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	15h à 18h	15h à 17h30
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	10h à 12h	10h à 12h
Samedi	10h à 12h et de 14h à 18h	10h à 12h et de 14h à 17h30
Dimanche	Fermé	Fermé

La déchetterie est fermée les jours fériés

La redevance augmente de 2% en 2023. La réduction des volumes et la qualité sont les conditions de maîtrise des coûts.

Plusieurs actions sont mises en œuvre :

- 1 Composteurs gratuits
- 2 Contrôle d'accès déchetterie (début été)
- 3 **Nouveau** : aide 50% à la location d'un broyeur de végétaux
- 4 La matériauthèque (voir article page 18)

S'adresser à la CCBM service propreté Hôtel de Ville 6 Place du Château
Ambrières Les Vallées tél : 02-43-08-15-69

Travaux de bricolage

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses...) ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis et mercredis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



Animaux domestiques en divagation

Le nombre de chiens en divagation est à la hausse sur la collectivité. Si certains propriétaires sont attentifs à leurs devoirs, d'autres sont plus négligents : chiens non tenus en laisse, des crottes sur les espaces publics... Cela crée un sentiment d'insécurité pour les familles et les enfants.

Que dit la Loi ?

Le maire a l'obligation de prendre toutes dispositions pour empêcher la divagation des animaux domestiques. Il peut ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés.

Suite à l'arrêté municipal n°7-2009, ces animaux doivent être retenus en laisse, il prévoit également que les chiens et chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune, soient conduits dans un box d'accueil provisoire où ils seront gardés. Lorsque les animaux domestiques accueillis dans le box d'accueil provisoire sont identifiés, la commune recherche dans les plus brefs délais le propriétaire de l'animal.

Tout animal hébergé dans le box d'accueil donnera lieu à une facturation de 67 € majorable selon le temps d'hébergement.



Rappel :

Chaque propriétaire est responsable des nuisances, divagation, aboiements la nuit, crottes de leur chien.

Services à la population

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec un volet Renouvellement Urbain (RU) va être mise en œuvre à l'échelle de la ville à compter du second semestre 2023 pour une durée de 5 ans. Elle permet d'apporter des aides de l'Anah, cumulées à des aides intercommunales ou communales, aux particuliers désireux d'engager des travaux de réhabilitation de leur logement. Ces aides s'adressent aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs.



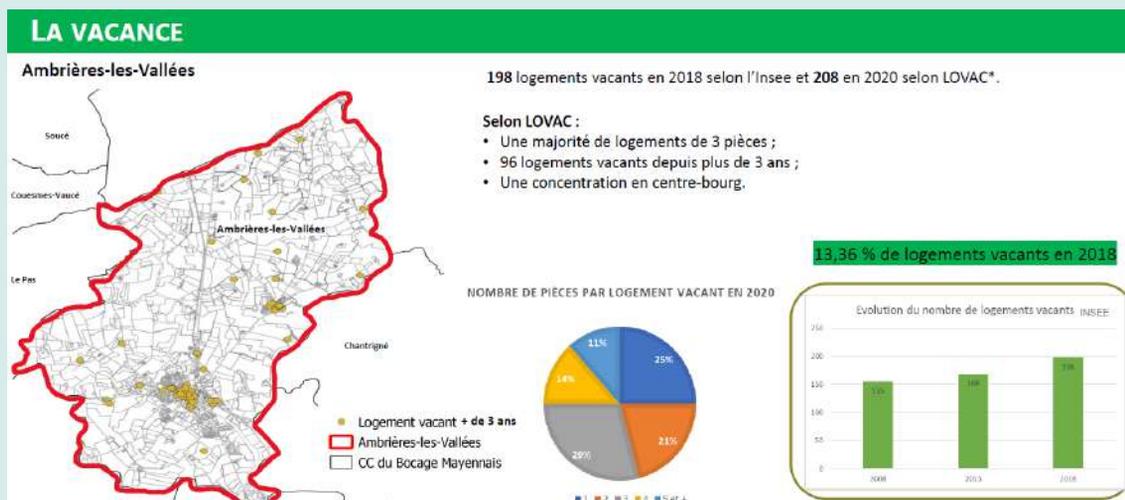
Objectifs :

- Améliorer les conditions de vie des occupants (habitat indigne, précarité énergétique, adaptation au vieillissement ou au handicap)
- Permettre la remise sur le marché locatif des logements vétustes
- Restaurer l'attractivité du centre-ville

Les porteurs de projet, situés dans le périmètre de l'OPAH-RU, qu'ils soient propriétaires occupants ou bailleurs pourront bénéficier d'un accompagnement gratuit.

Cet accompagnement permet :

- D'informer sur l'ensemble des aides mobilisables en fonction du projet et des critères d'éligibilité
- De définir précisément un programme de travaux cohérents techniquement et éligibles aux aides de l'OPAH-RU .
- D'établir un plan de financement prévisionnel des subventions possibles.
- De constituer le dossier de demande de financement auprès des financeurs publics.



Jeunesse : Chantiers argent de poche

Les chantiers argent de poche ont pour but d'impliquer les jeunes dans la vie de la commune.

Ce dispositif offre la possibilité pour des jeunes de 16 à 18 ans d'effectuer des petits chantiers de proximité (1/2 journée) participant à l'amélioration de leur cadre de vie à l'occasion des congés scolaires.

Les chantiers sont organisés sur 5 demi-journées maximum.

En contrepartie de la participation à ce chantier, une indemnité de 15 euros par intervention de 3 heures est donnée aux jeunes.

Un chantier argent de poche s'est déroulé du 13 et 17 février dernier. Les jeunes ont peint le logo de l'association Ambrières Cigné Football et ils ont aidé à la mise en place de la table pour le repas du CCAS du 15 février 2023.

D'autres chantiers vont être programmés, n'hésitez pas à venir vous inscrire à la Mairie d'Ambrières les Vallées pour participer aux activités.



Bocage mayennais : La matériauthèque expérimentation

Le Département de la Mayenne en partenariat avec la Communauté de Communes du Bocage Mayennais réalise une nouvelle opération « traitement des déchets » en appliquant sa politique en faveur de l'économie circulaire.

Les habitants de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais, particuliers et professionnels peuvent déposer leurs produits et matériaux de construction en bon état (bois, plomberie, sanitaire, revêtements de sol, matériel de couverture...) soit à la déchèterie de Gorrion, dans un conteneur dédié, soit au point de vente de Maine Ateliers, du lundi au jeudi. Ces matériaux sont vendus à prix réduits dans le point de vente de Maine Ateliers les vendredi après-midi et samedi matin.

Les objectifs de cette expérimentation sont d'éviter l'enfouissement coûteux de matériaux encore utilisables, de développer une activité économique locale en lien avec l'économie sociale et solidaire et de limiter les coûts de rénovation.



Credits photos Le Publicateur Libre

Le but : donner une seconde vie à ce qui peut être réutilisé.



Photos illustration

L'ADMR recrute!

Accompagner les personnes âgées (aide à la personne, entretien du cadre de vie...), les personnes en situation de handicap, garder les enfants, entretenir les logements telles sont les missions d'une aide à domicile. L'association ADMR d'Ambrières Les Vallées souhaite recruter une aide à domicile 28h/semaine. Permis B et véhicule personnel indispensables. N'hésitez pas à les contacter.



ADMR
pour tous, toute la vie, partout
Ambrières-les-Vallées

- Ambrières-les-Vallées
- Chantrigné
- Couesmes-Vaucé
- La Haie-Traversaine
- Le Pas
- St-Fraimbault-de-Prières
- St-Loup-du-Gast
- Soucé

ACCOMPAGNEMENT HANDICAP

ENTRETIEN MAISON

ENFANCE ET PARENTALITÉ

SERVICES ET SOINS aux SENIORS

L'ADMR, toujours à vos côtés !
Dans le respect des gestes barrières.

02 43 04 69 08 - ambrieres.admr53@wanadoo.fr www.admr53.fr

Don du sang

Aujourd'hui, nous partageons notre voiture, nos photos via les réseaux sociaux ... Pourquoi ne partagerions-nous pas notre pouvoir en donnant notre sang ?

N'hésitez pas, venez offrir bénévolement un peu de votre sang.

N'oubliez pas de prendre rendez-vous avant la collecte au 02-43-66-90-00

De nombreux points de collecte sont à votre disposition. Les prochaines collectes auront lieu à la salle polyvalente aux dates ci-dessous :



Mardi 23 Mai	Lundi 24 Juillet	Mardi 19 Septembre
-----------------	---------------------	-----------------------

EPI du bocage

Les Espaces de Partage et d'Initiatives offrent des lieux d'échanges ouverts à tous les habitants du Bocage Mayennais.



Ateliers proposés : ateliers manuels et créatifs, participation à la vie locale, sorties ...

Pour toute demande d'information :
contactez Stéphanie, l'animatrice de l'Epi du Bocage
06 38 46 34 90 epidubocage@orange.fr
Site internet : www.epidubocage-edi.fr
Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



L'espace France Services est une compétence communautaire déléguée à la commune d'Ambrières Les Vallées pour les 9 communes du bassin de vie.

Les agents France Services vous accompagnent dans vos démarches administratives et numériques du quotidien.

SERVICES	JOUR/HORAIRE	CONTACT
France Services	Lundi : 13h30 à 17h00 Un accueil téléphonique est assuré le matin. Mardi au vendredi : 8h45 à 12 h 13h30 à 17h00	Sur rendez-vous franceservices@ambriereslesvallees.fr Tél : 02.53.95.65.00  franceservicesambriereslesvallees
Conseiller numérique	Ateliers ouverts à tous ↳ programme disponible en Mairie ou sur le site internet de la Mairie	Tél : 06-99-10-24-33

LES PERMANENCES

Mission locale	1er et 3ème lundi du mois de 14h à 17h Sur rendez-vous	Tél : 02-43-04-18-99
ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement)	2ème Lundi de chaque mois 14h00 à 15h00	Tél : 02-43-69-57-00
Conciliateur	Dernier vendredi de chaque mois de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 sur rendez-vous	Tél : 02-43-04-90-10
Assistante sociale	Sur rendez-vous	Tél : 02-43-08-06-03
DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques)	3ème vendredi de chaque mois de 9h00 à 12h00 Sur rendez-vous	www.impots.gouv.fr Tél : 02-43-04-90-10
CAUE	Sur rendez-vous	Tél : 02-43-56-41-79
Architecte des bâtiments de France	1 fois par mois sur rendez-vous	Tél : 02-43-04-90-10
Synergie 53 (rénovation habitat)	1er mercredi du mois	Tél : 02-52-46-00-00 www.info-energie-paysdelaloire.fr



Naissances

(10 non répertoriées)

ROBERT CADET Laury	5 janvier	HUET Nathan	26 Mai
PHILIPPE Ayden	21 février	COIGNARD Léo	9 août
MOKADEM Eden	2 mars	RUCART Anaëlle	14 octobre
BROQUET Célia	13 mars	MOREAU Mattia	28 octobre
COURTEILLE Thiago	6 avril	LE MÉE GROSSOS Anna	24 décembre



Mariages

(7 non répertoriés)

LECHAT Arnaud et GANET Aline	22 février	LOLLIVIER Jean-François et DUPONT Clotilde	16 juillet
HAVARD Alexandre et HÉROUIN Aurélie	21 mai	NAGAU Moïse et FARAIRE Vahinenoema	16 juillet
DEROUET Quorentin et LARGITTE Imany	28 mai	LE PENVEN Nicolas et BELLOT Adeline	23 juillet
RÉMON Nicolas et MIEUZET Valérie	25 juin	DUMONT Matthieu et JOVENEZ Anne-Marie	30 juillet
LESAGE Jordan et THEBERT Flavie	9 juillet	SOUEF Abdoulbar et DALIGAULT Charlotte	13 août
TEITGEN Tristan et ROUSSEL Pauline	15 juillet	MAIGNAN Mikaël et BROSSARD Maud	22 octobre

Pacs

La Mairie d'Ambrières Les Vallées a enregistré 4 pacs depuis le 1er janvier 2022.

Décès

BELLOCHE Simonne épouse ROGER	22 janvier	PLAI Germaine veuve JOUAN	4 août
LEPAUVRE Madeleine veuve GAHERY	15 février	LETISSIER Céline épouse GENTIL	9 août
DESLANDES Bernard	1 ^{er} février	GOUSSIN Jean Claude	10 août
LEROY Lucienne épouse LESAGE	2 février	FOUILLEUL Pierre	27 août
GOUGEON André	21 février	BÂTARD Christiane veuve GARNIER	26 septembre
VAUJOIE Georges	26 février	LETERTRE Maud épouse LEBOSSÉ	26 septembre
MORIO Christophe	24 février	MASSEROT Raymond	27 septembre
BOULAIN Robert	1 ^{er} mars	HANNIER Mireille veuve BRODIN	2 octobre
TANGUY Jean-Noël	7 mars	PESTIAT Marie veuve BERANGER	6 octobre
BRAULT Marie veuve DARCEL	17 mars	MAREAU Marie-Henriette veuve JOUSSE	2 octobre
BOISGONTIER Thérèse veuve LAUNAY	18 mars	MAUNY Louis	21 octobre
LETONNELIER Germaine veuve MULLOIS	21 mars	COSEMANS Alain	23 octobre
CHANTEAU Claude	18 mars	LE ROYER Marie-Thérèse veuve GAHÉRY	6 novembre
FARARD Thérèse veuve COLLET	26 mars	LAURENT Agnès veuve MESNAGER	25 novembre
MOREAU Marie divorcée DE BARROS MARTINS	28 mars	REMANDE Marie veuve DUVAL	5 décembre
BRARD Stéphanie épouse LESAGE	31 mars	MAIGNAN Marie-Josèphe veuve GROUSSARD	7 décembre
DOUSSET Joseph époux CHEVRET	22 avril	MORICE Jean-Claude	12 décembre
LE SAGE Clément	3 mai	LEMARIÉ Solange épouse PÉAN	11 décembre
LEMARIÉ Renée veuve GÉRARD	4 mai	JUBIN André	14 décembre
GANDON Paul	5 mai	BALAVOINE Germaine veuve LEGEARD	17 décembre
MONTÉCOT Gérard	19 mai	BUCHET Georgette veuve COUSIN	19 décembre
BOISGONTIER Elisabeth épouse BONNEL	2 juin	LEVERRIER Joseph	26 décembre
GALLIENNE Marie veuve GOUSSIN	9 juin	POTTIER Simone veuve GARRY	26 décembre
RAFFERTY Franck	14 juin	LOPPÉ Catherine veuve BODELIN	22 décembre
DEBIEU Nicole divorcée BOUVIER	20 juillet	JUILLER Jacques	22 décembre
VALERO GONZALEZ Romualdo	2 août		

Information : tous les actes ne figurent pas pour les mariages et les naissances car les personnes ont fait le souhait de ne pas paraître dans le bulletin municipal.



Crédit photo « Jaime Domfront 61 »



Crédit photo « Jaime Domfront 61 »



Crédit photo « Jaime Domfront 61 »